



Coordination avec les communautés

Guide d'animation d'ateliers



AfriCASO

International
HIV/AIDS

Alliance



ICASO
INTERNATIONAL COUNCIL OF
AIDS SERVICE ORGANIZATIONS

en complément aux Directives sur
l'implication du secteur communautaire
dans la coordination des réponses
nationales au VIH/sida

Le présent Guide d'animation d'ateliers est le fruit de la collaboration entre le Conseil international des organisations d'action contre le SIDA (ICASO), le Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA (AfriCASO) et l'Alliance internationale contre le VIH/sida (l'Alliance), et a reçu le financement et le soutien du programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).



Responsable du projet/Éditeur : Kieran Daly, directeur chargé des politiques et de la communication, ICASO
 Rédacteur en chef : Matthew Greenall, Conseiller
 Principaux responsables des partenaires : Cheick Tidiane Tall, directeur exécutif d'AfriCASO
 Paul McCarrick, chef d'équipe de l'Alliance

© 2007 Conseil International des organisations d'action contre le SIDA (ICASO), Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA (AfriCASO), Alliance internationale contre le VIH/sida.

Les renseignements contenus dans cette publication peuvent être reproduits, publiés ou utilisés autrement à des fins non lucratives. Les organisations susmentionnées devront cependant être citées comme source desdits renseignements.

La forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ce document est également offert en anglais, en espagnol et en russe.

Photo de couverture : © Gideon Mendel for the International HIV/AIDS Alliance, 2004.

Table des matières

À propos de ce Guide	1
A. Planification des ateliers	2
1. Les participants	2
2. L'équipe d'animation	4
3. La préparation des animateurs	5
4. La préparation des participants	6
5. Les locaux, l'équipement et les fournitures	6
6. L'appui des donateurs dans l'action	7
7. La terminologie	7
8. Après les ateliers	7
B. Guide d'animation des ateliers	9
1. L'ouverture de l'atelier	10
2. Les politiques, la coordination et la prise de décision nationales en matière de VIH/sida	12
3. Le secteur communautaire et sa participation actuelle aux instances et mécanismes de coordination nationale	17
4. L'élaboration des plans d'action pour consolider la participation du secteur aux instances et mécanismes de coordination nationale	24
5. L'élaboration des plans d'action pour renforcer le secteur communautaire	30
6. La présentation des plans d'action aux autres parties prenantes	36
7. Quelques exemples de programme d'atelier	38

À propos de ce Guide

De plus en plus, les efforts nationaux pour combattre le VIH/sida adhèrent aux « Trois Principes », soit un cadre d'action commun contre le VIH/sida, une autorité nationale de coordination de la lutte contre le VIH/sida et un système de suivi-évaluation national commun et consensuel. Ces principes ouvrent de nouveaux horizons au secteur communautaire et lui donnent de nouveaux défis à relever. À cet effet, une série de directives pour la coordination avec les communautés a été élaborée par le Conseil international des organisations d'action contre le SIDA (ICASO), le Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA, et l'Alliance internationale contre le VIH/sida (L'Alliance).

Ces directives visent à renforcer et à améliorer la participation concrète du secteur communautaire dans la coordination des réponses nationales au problème du sida. Elles proposent des options pratiques – notamment des normes, des structures, des mécanismes et des méthodes – parmi lesquels les participants choisiront les plus adéquats et les plus utiles pour répondre à leurs propres besoins.

Le présent Guide d'animation d'ateliers a été élaboré pour favoriser l'utilisation des Directives et accompagner les participants dans une démarche de planification des actions visant l'élaboration de plans nationaux particuliers pour favoriser la participation du secteur communautaire aux processus et organes nationaux de coordination de la lutte contre le sida.

Ce Guide recèle une variété d'outils et de conseils qui pourront aider les équipes d'animation à concevoir des ateliers adaptés aux différents contextes. Il se compose de deux sections :

1. La section sur la planification des ateliers explique le contexte et donne des directives générales sur la planification des ateliers.
2. La section sur l'animation des ateliers donne des conseils détaillés sur la conception et l'animation d'ateliers.

Ce Guide est destiné aux animateurs d'expérience. C'est pourquoi il est souple et s'adapte aux objectifs particuliers de chacun des ateliers. Les conseils qui s'y trouvent en faciliteront l'utilisation et l'adaptation.

A. Planification des ateliers

Cette section présente les éléments de base dont les animateurs devront tenir compte avant d'organiser les ateliers.

1. Les participants

a) Choisir quels secteurs participeront et quels participants inviter

Selon le contexte particulier à chacun des pays, l'animateur pourra décider de restreindre un atelier aux participants en provenance du secteur communautaire, ou encore de l'ouvrir à d'autres partenaires, tels les donateurs, les organisations internationales et les représentants gouvernementaux.

Il est important d'assurer aux participants un environnement sécuritaire afin qu'ils puissent s'exprimer librement. Dans les pays où le secteur communautaire ne participe pas encore couramment aux décisions nationales en matière de VIH/sida, ou lorsqu'il a déjà éprouvé des difficultés à se faire accepter dans son rôle, l'animateur trouvera peut-être préférable de réserver au moins une partie de l'atelier aux représentants du secteur communautaire exclusivement.

Toutefois, il est également important que le secteur communautaire ne soit pas perçu comme travaillant en vase clos, et que les ateliers ne soient pas source de tensions avec les autres secteurs. Vraisemblablement, les représentants des autres secteurs comprendront l'importance du rôle du secteur communautaire et voudront aider ses représentants à améliorer leur travail en les conseillant sur des pistes idéales d'action, et en leur expliquant les causes de certains obstacles. Après la tenue des ateliers, ils deviendront d'importants alliés dans la consolidation du rôle du secteur communautaire.

Pour décider si on invite ou non les autres secteurs, on peut réserver certaines sessions particulières à un groupe plus large. On peut inviter certaines autorités en fonction officielle à participer, par exemple en les invitant à l'ouverture de la session. On peut également réserver la dernière partie de l'atelier pour la présentation des plans d'action aux intervenants d'autres secteurs.

Les organisateurs d'un atelier devraient discuter de ces questions avec les leaders communautaires travaillant dans la lutte contre le VIH/sida avant de prendre une décision finale. Le secteur communautaire devra faire preuve d'ouverture et de volonté de collaborer, et il faudra veiller à éviter toute confrontation. Le principal objectif visé par les ateliers est l'élaboration de plans visant à renforcer la participation du secteur communautaire aux instances ou aux mécanismes de coordination nationale. Ainsi, les animateurs devront choisir un groupe de participants capables d'atteindre ces résultats, notamment celui de s'engager à entreprendre des activités de suivi pour assurer la mise en œuvre de leur plan.

En choisissant les représentants du secteur communautaire, il faudra considérer un certain nombre d'éléments :

- Les participants doivent être aussi représentatifs que possible du secteur communautaire. Ils doivent provenir de diverses parties du pays, de différents groupes ethniques ou religieux et de divers types d'organisations, et représenter les groupes les plus vulnérables au VIH, particulièrement les groupes les plus marginalisés. Les Directives¹ précisent les différents types d'organisations et de populations qui peuvent constituer le secteur communautaire.

¹ Voir la Fiche d'action ①

Organisations	Populations cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes vivant avec le VIH/sida, leurs regroupements et réseaux • Réseaux et organisations communautaires, y compris ceux qui s'adressent aux populations cibles ou qui les soutiennent • Organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales • Organisations de service de prise en charge du sida • Organisations confessionnelles • Réseaux d'ONG • Organisations d'appui aux ONG 	<p>Par « populations cibles », on entend les groupes de personnes clés dans la dynamique du VIH/sida et les réponses qui y sont apportées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes vivant avec le VIH/sida • Orphelins et enfants vulnérables • Femmes et fillettes • Jeunes • Professionnels du sexe • Utilisateurs de drogues injectables • Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes • Transsexuels • Migrants • Réfugiés • Prisonniers

- Certains des participants devront avoir déjà représenté le secteur communautaire au niveau national ou régional auprès d'organismes politiques ou de gouvernance. Les représentants devront provenir d'une variété d'intervenants du secteur communautaire [Voir tableau ci-dessus]
- Les participants posséderont idéalement une variété de compétences et d'expériences pertinentes au renforcement du rôle du secteur communautaire dans les instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida². Le niveau des compétences et de l'expérience pouvant varier d'un pays à l'autre inclut :
 - La compréhension des instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida
 - La compréhension des « Trois Principes directeurs »
 - Une expérience en organisation et en réseautage au sein du secteur communautaire, notamment en matière de VIH/sida
 - Une expérience de travail dans le milieu des politiques nationales sur le VIH/sida et de la gouvernance
 - Des compétences en représentation et en communication
- Après ces ateliers, un maximum de participants devront être en mesure de poursuivre le travail sur la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale, particulièrement, pour la mise en œuvre des plans d'action qui émergeront des ateliers.

Les participants des autres secteurs devraient être en mesure d'influencer, d'améliorer et de fournir des ressources en appui à la participation du secteur communautaire aux

² Voir les Fiches d'action ② et ③

efforts de coordination nationale de la lutte contre le sida, tels un cadre d'action commun, une instance de coordination nationale et un système de suivi-évaluation commun et consensuel.

b) La planification du calendrier des ateliers

Étant donné que les ateliers proposent un processus d'analyse et de planification, il est important que tous les participants s'engagent à être disponibles du début à la fin. Au préalable, les animateurs devront communiquer avec les participants (particulièrement ceux qui consacrent une bonne partie de leur temps à la politique et à la prise de décision nationales entourant le HIV/sida) pour choisir une date qui leur convient. Ils devront également communiquer avec les autorités concernées pour s'assurer que le calendrier des ateliers n'entre pas en conflit avec les activités importantes d'autres instances (p. ex. : Commission nationale sur le sida et instances de coordination nationale). Les participants seront avisés du calendrier assez longtemps à l'avance, spécialement ceux qui doivent voyager sur de longues distances pour s'y rendre.

c) L'équité dans la participation de tous les participants

Les compétences et l'expérience des participants en matière de coordination nationale peuvent être variées. L'animateur prendra soin de travailler à un rythme et à un niveau qui favorisent la participation de chacun. Il peut s'agir d'accorder plus de temps aux sessions préliminaires afin de consolider la compréhension des questions, même si certains des participants connaissent déjà bien le sujet. Dans de tels cas, on peut demander aux participants les plus expérimentés de partager leur expérience avec le groupe, afin de valoriser les contributions de chacun. Si les participants ne parlent pas une même langue, on s'assurera que tous peuvent contribuer pleinement en ayant recours à des interprètes notamment.

d) Le nombre de participants

Le nombre total des participants dépend des ressources, de la disponibilité des personnes et de la pertinence d'inviter des représentants du plus grand nombre possible d'organisations communautaires. Toutefois, comme les ateliers sont axés sur l'action et qu'ils requièrent un suivi concret, on doit prévoir un nombre raisonnable de participants. Dans le Guide d'ateliers, on prévoit entre 15 et 25 participants mais on pourra quand même utiliser le guide avec un nombre de participants différent.

2. L'équipe d'animation

L'objectif premier des ateliers étant d'élaborer des plans concrets pour renforcer la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida, il est essentiel que les animateurs de l'équipe jouissent d'une bonne notoriété et d'une bonne crédibilité auprès de ce secteur, et qu'ils soient libres de préjugés envers les organisations communautaires et leurs priorités. L'équipe doit aussi inclure des personnes possédant des compétences et de l'expérience dans les domaines suivants :

- La compréhension des « Trois Principes directeurs »
- Une expérience de travail dans un environnement multisectoriel, spécialement en matière de renforcement de la collaboration entre le gouvernement et le secteur communautaire

- Une excellente connaissance du milieu de l'intervention nationale en matière de sida et de son histoire, entre autres ses principaux systèmes et structures, et l'état actuel de la coordination nationale en matière de sida (et le rôle du secteur communautaire)
- L'animation en matière de planification de l'action, et spécialement l'action qui vise l'ensemble du secteur communautaire plutôt qu'une organisation en particulier

Même si les animateurs de l'équipe ne possèdent pas tous des compétences et de l'expérience dans chacun de ces domaines, on doit s'assurer que, collectivement, les connaissances de l'équipe couvrent tous ces domaines.

Enfin, au moins un des membres de l'équipe d'animation – et de préférence plusieurs – devrait être capable d'assumer le leadership et de soutenir la coordination de la mise en œuvre du plan d'action, en collaboration avec les participants des ateliers et l'ensemble du secteur. Cette personne doit évidemment être acceptée par le secteur communautaire, par exemple, une personne déjà active et reconnue au sein des réseaux communautaires.

Les activités de planification prévues durant les ateliers feront probablement l'objet d'une animation dirigée. L'équipe d'animation devra donc prévoir un animateur par groupe de cinq à six participants. Ainsi les activités des petits groupes recevront le plein appui des animateurs. Si possible, un membre de l'équipe qui n'est pas directement responsable de l'animation d'un atelier s'occupera des questions administratives et logistiques.

3. La préparation des animateurs

Les animateurs recueilleront le plus d'information possible sur le niveau actuel de participation de la communauté à la politique et la prise de décision relativement au VIH/sida dans le pays, notamment sur :

- Les cadres de stratégie nationale existants, les documents de bilans conjoints sur le sida, etc.
- Le rôle actuel du secteur communautaire dans la mise en œuvre d'un cadre d'action commun contre le VIH/sida, d'un mécanisme national de coordination de la lutte contre le VIH/sida et d'un système de suivi-évaluation national commun et consensuel (incluant les listes de membres et le détail des mandats)
- Le niveau de participation de la communauté à d'autres instances politiques et décisionnelles sur le sida (cela pourrait servir de leçon et créer des précédents)
- Les initiatives de réseautage et de coordination en cours dans le secteur communautaire
- Les plans d'action élaborés par les agences de développement, les autorités gouvernementales et autres partenaires pour la mise en œuvre des « Trois principes » et le renforcement du rôle du secteur communautaire plus particulièrement
- Les calendriers de rencontres des instances et mécanismes de coordination nationale (occasion d'une possible collaboration dans l'élaboration d'un cadre d'action national)

Comme cette information risque d'influer sur la sélection des participants aux ateliers et le contexte, cette recherche devrait être effectuée à l'avance.

Une fois qu'on aura choisi le contexte global et les participants, les animateurs se réserveront du temps pour se familiariser avec les Directives et le présent Guide. Tous les membres de l'équipe d'animateurs prépareront la planification détaillée des ateliers,

incluant les détails de chaque session et la distribution des tâches d'animation, afin que tous partagent la même vision des objectifs et du processus. On peut prévoir un exercice de simulation des sessions plus complexes. Idéalement, les animateurs réserveront deux jours pour la préparation de l'aspect technique des ateliers. Ils prévoiront également du temps pour organiser le matériel et les présentations, et pour veiller aux aspects logistiques (incluant le séjour et le transport des participants).

4. La préparation des participants

Le niveau de préparation des participants dépendra des programmes d'ateliers que choisiront les animateurs. La section 2 du présent Guide indique quelles sessions bénéficieraient d'une préparation des participants. Cet aspect s'avère très important lorsque les organisateurs décident d'inviter les participants à présenter un témoignage de leur expérience. Quand les participants doivent préparer des présentations, l'animateur leur indiquera quels formats utiliser (acétates, PowerPoint, chevalet ou affiches, tableau blanc). L'équipe d'animation fournira les ressources nécessaires à la préparation de ces présentations.

En plus de ces moyens mis à la disposition des participants, il pourrait s'avérer utile de leur fournir des documents d'information à lire préalablement, s'ils ont le temps. Voici quelques suggestions :

- *Coordination avec les communautés : Directives sur l'implication du secteur communautaire dans la coordination des réponses nationales au VIH/sida*, Conseil International des organisations d'action contre le SIDA (ICASO), Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA (AfrICASO), Alliance internationale contre le VIH/sida, 2007
- *Les Trois principes directeurs*, ONUSIDA, avril 2004
- *Les « Trois principes » en action : Bilan et avenir*, ONUSIDA, mai 2005
- *Document de discussion : La société civile et les « Trois principes directeurs »*, Conseil international des organisations d'action contre le SIDA et Alliance internationale contre le VIH/sida, mai 2005

S'il existe de la documentation sur la situation actuelle du rôle du secteur communautaire au niveau national ou sur ses efforts de réseautage, elle devrait être préalablement transmise aux participants.

5. Les locaux, l'équipement et les fournitures

Le choix du site et des équipements dépendra du programme final de l'atelier élaboré par les animateurs. Dans l'ensemble, on prévoira en quantité : chevalets et tablettes, ruban adhésif, marqueurs, notes autocollantes et papier de grandeur A-4, pour permettre aux groupes de présenter un rapport après chaque exercice. Des projecteurs, des portables, un système de son et autres appareils techniques pourront être sur place, selon les préférences de l'équipe d'animation.

L'endroit devrait être assez vaste pour permettre à tous les participants de s'asseoir, en plus des invités qui seront présents au début ou à la fin de l'atelier. Il faudra prévoir l'espace et les meubles nécessaires pour permettre des discussions en petits groupes

tout au long de l'atelier. L'organisation d'ateliers dans des locaux adjacents et les repas pris sur place favoriseront la ponctualité et aideront à créer un environnement chaleureux. Ces décisions dépendront naturellement des coutumes du milieu et des ressources disponibles.

6. L'appui des donateurs dans l'action

Étant donné que le travail de ces ateliers vise l'élaboration de plans d'action pour renforcer le rôle du secteur communautaire, les animateurs trouveront au préalable des donateurs potentiels qui sont intéressés à subventionner les actions proposées par les participants de l'atelier. Il arrive souvent qu'un manque de ressources empêche la mise en œuvre des plans d'action. On compte parmi ces donateurs, ceux qui se seront engagés publiquement à appuyer la participation du secteur communautaire et la mise en œuvre des « Trois principes directeurs », ou qui en auront manifesté l'intérêt.

7. La terminologie

Même si le terme les « Trois principes directeurs » est utilisé couramment, tout au long de l'atelier, il est important de rappeler aux participants que ce terme ne fait pas référence à une activité ni à un projet unique, mais bien à trois principes distincts pour la coordination nationale de la lutte contre le sida.

De plus, les organisateurs verront à nommer les processus et organes nationaux de coordination de la lutte contre le sida par leur nom, par exemple « Plan d'action nationale contre le sida » et « Conseil national contre le sida ».

8. Après les ateliers

Les membres de l'équipe d'animation seront disponibles pour réaliser ou appuyer les activités de suivi après la tenue des ateliers.

a) La documentation et la communication des résultats

Les équipes d'animation devront s'assurer que les résultats, spécialement les futurs plans d'action, sont documentés et diffusés auprès des participants et de toutes les parties prenantes, le plus rapidement possible après les ateliers.

b) Le suivi de la mise en œuvre des plans émergeant des ateliers

Davantage d'information (p. ex. sur les ressources et les plans nationaux) pourrait être requise avant que ne soient complétés les plans d'action. Les animateurs en surveilleront l'évolution et fourniront, au besoin, le soutien nécessaire au processus. Une fois que les plans seront complétés et que les ressources auront été engagées, les organisateurs veilleront, si possible, au suivi de la mise en œuvre des plans d'action.

c) Les commentaires à propos des Directives

Il serait intéressant d'obtenir des commentaires sur la pertinence des Directives. Par exemple : Leur contenu a-t-il pu stimuler votre participation et vous faciliter l'élaboration de plans d'action ? Y a-t-il des lacunes ? L'information est-elle assez claire ? Si possible, les animateurs transmettront à ICASO, à AfriCASO et à l'Alliance toute la documentation fournie aux ateliers ainsi que les plans d'action, car cette information les aidera à améliorer les versions futures des Directives. Ces renseignements permettront aux partenaires de mieux suivre les progrès réalisés sur le plan de la participation de la communauté aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida. Veuillez communiquer avec icaso@icaso.org.

ICASO et ses partenaires apprécieraient vos commentaires sur les compétences des animateurs ou des participants qui pourraient être des leaders potentiels du renforcement de l'adhésion de la communauté aux « Trois principes directeurs ». Peuvent aussi faire partie de ce groupe, ceux qui conçoivent clairement le rôle que peut jouer le secteur communautaire et les complexités du domaine, qui sont rassembleurs et qui possèdent de solides compétences en animation. Nous espérons que ces leaders poursuivront leur engagement dans la planification d'activités dans d'autres pays de leur région.

B. Guide d'animation d'ateliers

Comment utiliser ce Guide

L'orientation particulière de chaque atelier

Si l'objectif principal de ces ateliers est de consolider le rôle actif et significatif du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida, plusieurs facteurs clés détermineront l'orientation particulière de chacun des ateliers et le choix du type de sessions. Ces facteurs sont :

- Le niveau de compréhension du secteur communautaire sur les instances et mécanismes de coordination nationale
- La capacité du secteur communautaire de participer à la coordination nationale de la lutte contre le sida
- Le climat général et la disposition des gouvernements et des parties prenantes à travailler avec le secteur communautaire
- Les possibilités de participer aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida (p. ex. un renouvellement des plans stratégiques nationaux contre le sida)

Les animateurs ou les groupes d'intervenants communautaires devraient consulter les organisations et les autres parties prenantes (p. ex. leur gouvernement ou l'ONU) pour établir les priorités et analyser les événements prévus, en vue de préciser l'orientation particulière d'un atelier.

Le présent Guide a été élaboré en complément aux Directives, afin d'accompagner les participants dans **la planification des actions visant l'élaboration de plans nationaux particuliers**, qui favoriseront la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida. Cependant, on ne s'attend pas à ce que chaque atelier traite en détail de toutes les instances de coordination ; l'orientation des ateliers dépendra plutôt des priorités, des capacités, des ressources et des occasions imminentes.

Stratégie de conception et d'organisation des ateliers

La partie B de ce Guide présente une variété de sessions qui peuvent composer ces ateliers. Chaque session propose un objectif et des conseils sur la façon de l'atteindre, et traite de questions d'animation et du temps alloué aux différentes activités. Certaines sessions comportent des versions détaillées et abrégées. Les deux contiennent des suggestions qui permettent aux animateurs de décider de la meilleure façon de mener l'activité. Afin d'encourager les participants à se plonger dans les ateliers et à se les approprier, la plupart des activités suggérées sont de nature participative.

Note importante

Il n'est pas possible – ni souhaitable – qu'un atelier unique offre toutes les sessions décrites dans ces directives. Les organisateurs devront choisir ce qui est le plus approprié au contexte. Nous indiquons toutefois les sessions recommandées pour chacun des ateliers. De plus, certaines sessions s'inscrivent dans une suite logique (particulièrement celles sur la planification d'action) et devraient donc être présentées comme telles. Les dernières pages de la section B présentent des modèles de calendriers d'atelier qui illustrent des façons de combiner différentes sessions pour bâtir un atelier, toujours selon le contexte d'un pays donné.

Dans certains cas, on suggère de séparer les participants en groupes de travail. Les organisateurs devraient planifier à l'avance la formation des groupes. Bien que la méthode la plus facile soit de séparer au hasard les participants en divers groupes, il peut être utile de les regrouper selon les différentes régions, organisations ou secteurs (si certains participants proviennent de secteurs non communautaires). Les groupes de travail devraient idéalement être composés de cinq à huit personnes. Au delà de huit participants, un groupe est plus difficile à animer, tandis qu'un groupe de moins de cinq personnes n'a peut-être pas suffisamment d'expérience à partager. Par ailleurs, la présentation des conclusions d'un grand nombre de groupes prend plus de temps.

Lorsque l'objectif du groupe de travail est d'élaborer un plan d'action, chaque groupe devrait compter au moins une personne qui se charge directement de la coordination de ce plan et de sa mise en œuvre. Dans certaines des sessions organisées en groupes de travail, l'animateur devra surveiller les débats pour s'assurer que chaque groupe garde le cap sur son objectif. La section « conseils » présentée à la fin de chaque session suggère dans quelles situations il est préférable qu'un membre de l'équipe d'animation dirige les sessions de groupe.

1. L'ouverture de l'atelier

La plupart des animateurs ont leur façon à eux d'ouvrir un atelier, de présenter le programme et les participants entre eux ; nous n'avons donc pas donné d'instructions détaillées sur la façon de le faire. Il est toutefois important de prendre en compte certains éléments pour l'ouverture de la session.

1.1 Ouverture, présentation, attentes

Objectifs : Présenter les participants les uns aux autres ; adopter les objectifs et le programme de l'atelier

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence
- Documentation sur les objectifs et le programme de l'atelier
- Cartons d'identification

Durée :

90 minutes
maximum

Description :

- L'ouverture donne le ton à l'atelier. Si vous désirez créer un environnement de travail chaleureux, donnez aux présentations un ton informel. Suggestions : Allouez aux participants dix minutes pour faire connaissance et se présenter à deux ou trois personnes qu'ils ne connaissent pas, puis demandez-leur se présenter un à un à l'ensemble du groupe. Pour détendre davantage l'atmosphère à l'ouverture, demandez aux participants de raconter quelque chose à propos d'eux-mêmes, comme ce qu'ils ont appris depuis qu'ils participent à la lutte contre le VIH/sida.
- Présentez deux ou trois objectifs précis à atteindre dans le cadre de l'atelier. Mentionnez le programme de l'atelier et suggérez une heure de début et de fin. Plutôt que d'utiliser le terme « Trois Principes » dans les objectifs, faites-en la description complète (UN cadre d'action commun contre le VIH/sida, UN mécanisme national de coordination de la lutte contre le VIH/sida et UN système de suivi-évaluation national commun et consensuel).
- Encouragez la participation active dès le début, puisque les participants auront à développer des plans de travail. Suggestions : Présentez les objectifs et le programme, puis invitez les participants à en discuter avec leurs voisins et à expliquer s'ils répondent ou non à leurs attentes. Prenez note de leurs commentaires et tentez de les amener à discuter de la pertinence d'adapter le programme en conséquence.
- Si les participants sont issus de milieux très distincts (ce qui est probable si les participants proviennent de groupes marginalisés), la hiérarchie sociale peut influencer sur le niveau de confiance et de participation. Vous aurez à gérer cet aspect tout au long de l'atelier. Pour « aplanir » ces distinctions, vous pouvez demander aux participants de se présenter par leur prénom ou par leur surnom, plutôt que par leur titre officiel comme « Docteur » ou « Professeur ».
- Bien qu'une cérémonie d'ouverture officielle ne soit pas indispensable pour atteindre les objectifs de l'atelier, il est important de procéder ainsi dans certains pays, notamment si des invités officiels sont présents. Les animateurs devront alors communiquer avec ces invités au préalable en vue d'établir l'heure d'ouverture, de les informer des détails de l'atelier et de leur faire part de ce qu'ils auront à dire. De plus, quand ces invités font un discours d'inauguration, il est suggéré qu'au moins un représentant du secteur en fasse l'introduction.
- Dans cette introduction, assurez-vous d'expliquer ce qu'on entend par « secteur communautaire » (voir les Directives, partie A, section 12) et la méthode de sélection des participants.

Conseils :

- * Une session d'ouverture est essentielle à tout atelier. Lorsque tous les participants se connaissent bien et sont habitués de travailler ensemble, ils peuvent se passer des présentations.

2. Les politiques, la coordination et la prise de décision nationales en matière de VIH/sida

Cette section a pour but de clarifier auprès des participants les principaux enjeux entourant les politiques nationales et les processus décisionnels sur le VIH/sida. On y propose différents choix de sessions qui refléteront le niveau de connaissance des participants ; il n'est donc pas nécessaire d'offrir chacune de ces sessions. Toutefois les animateurs veilleront à agencer les sessions de façon à couvrir les principaux sujets. L'objectif ultime de ces sessions est d'établir une bonne compréhension de tous les mécanismes et les instances de coordination nationale intervenant dans la lutte contre le sida.

2.1 Comment la réponse au problème du sida s'organise-t-elle dans notre pays ?

Objectif : Avec les participants, énumérer les instances nationales vouées à la coordination de l'action contre le VIH/sida.

2.1 Option (a) : Version avec participation

Équipement et matériel requis :

- Tableaux ou chevalets et marqueurs pour noter les idées des participants

Durée :

15 à 30 minutes

Description : Brève session de remue-méninges

- Demandez aux participants quelles structures sont responsables d'administrer et de coordonner la réponse nationale à l'épidémie du VIH/sida.
- Demandez qui sont les principaux intervenants : Quelles organisations ou instances participent à la coordination de la réponse nationale à l'épidémie du VIH/sida ou en sont responsables ? (Au besoin, référez-vous à la liste des parties prenantes, à la Section 1.2, Partie A des Directives.)
- Notez au tableau les réponses de cinq ou six participants. Si toutes les réponses font référence à des structures nationales, veuillez en clarifier le sens. Par exemple, si on mentionne une campagne nationale, expliquez qu'il s'agit là d'une « campagne » et non d'une « instance administrative ».
- Demandez aux participants d'indiquer le rôle de chacune des parties prenantes énumérées au tableau (p. ex. coordination, suivi, financement, gestion). Notez ces idées sur une feuille distincte.
- Si un rôle important n'est pas mentionné, ajoutez-le à la liste et expliquez-en le sens.
- Demandez aux participants s'ils ont bien compris. Expliquez-leur plus à fond au besoin.

Commentaires :

- * L'option (a) est indiquée si les participants vous semblent au fait des structures nationales existantes ; sinon passez à l'option (b).

2.1 Option (b) : Version avec présentation

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence pour la présentation
- Documentation sur la présentation

Durée :

15 à 30 minutes

Description : Présentation

- Présentez vous-même ou demandez à un participant de présenter les structures responsables d'élaborer, de coordonner et d'assurer le suivi de l'action nationale contre le VIH/sida.
- Demandez à ce participant d'indiquer si certaines de ces structures travaillent de façon parallèle ou se chevauchent, s'il perçoit des manques dans leur mandat ou si leur restructuration est prévue ou planifiée.
- Demandez aux participants s'ils ont bien compris. Expliquez-leur plus à fond au besoin.

Conseils :

- * Utilisez cette option plutôt que l'option (a) si les participants ne vous semblent pas au fait des structures nationales existantes ou si vous croyez que la complexité des diverses structures ou instances qui se chevauchent requiert une présentation.
- * Vous pouvez inviter un fonctionnaire à donner cette présentation.

2.2 Présentation des « Trois Principes »

Objectif : Donner un aperçu des Trois Principes et discuter de leur application à l'intérieur du pays.

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence pour la présentation
- Distribuez la copie des éléments clés des Trois Principes

Durée :

15 à 30 minutes

Description : Présentation

- Présentez les « Trois Principes », un à la fois. Expliquez la pertinence de chacun d'entre eux.
- À noter : Cette présentation ne devra excéder 10 minutes et sera suivie d'une période de questions et de discussion.

Conseils :

- * Veuillez vous référer aux Directives, Partie A, Section 2.
- * Vous pouvez inviter un représentant du gouvernement ou d'une agence

comme l'ONUSIDA à donner la présentation. Ceci est particulièrement indiqué si cette personne est responsable de la mise en œuvre d'un ou de plusieurs des Trois Principes dans le pays.

- * Utilisez la terminologie locale pour désigner les diverses instances et mécanismes (p. ex. : « Plan stratégique national » plutôt que « Cadre d'action contre le VIH/sida » ; ou « Commission nationale sur le sida » plutôt qu'« Autorité nationale de coordination de lutte contre le sida »).
- * Si tous les participants possèdent une bonne compréhension des principaux mécanismes nationaux de lutte contre le VIH/sida, vous pouvez décider de ne pas inclure cette présentation.
- * Si vous choisissez de présenter la session 2.3, cette session-ci devrait rester générale et ne pas faire référence aux structures présentement en place dans le pays. De plus, prévoyez ici moins de temps de discussion puisque la session 2.3 vous en fournira l'occasion. Si toutefois vous préférez passer la session 2.3, cette présentation devrait exposer les efforts qui sont présentement déployés pour mettre en œuvre les Trois Principes ainsi que le statut de ces efforts.

2.3 Comment les « Trois Principes » sont-ils mis en application dans notre pays ?

Objectif : Discuter de l'efficacité avec laquelle les Trois Principes sont mis en application.

2.3 Option (a) : Si vous avez animé les sessions 2.1 et 2.2

Équipement et matériel requis :

- Tableaux ou chevalets et marqueurs pour noter les idées des participants

Durée :

15 minutes

Description : Discussion plénière

- Attirez l'attention des participants aux résultats des sessions 2.1 et 2.2 notés sur le chevalet.
- Posez aux participants les questions suivantes :
 - Avec quelle efficacité les « Trois Principes » sont-ils mis en application dans notre pays ?
 - Existe-t-il des incohérences entre ces principes et leur mise en application dans ce pays ? Si oui, pourquoi ?
- Veuillez noter les principales conclusions de cette discussion et les afficher au mur pour référence ultérieure.

Conseils :

- * Cette option est indiquée pour permettre aux participants de tirer des conclusions des sessions 2.1 et 2.2, si l'atelier comporte ces deux sessions.

2.3 Option (b) : Si cette session est la première après les présentations

Équipement et matériel requis :

- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail

Durée :

60 minutes

Description : Groupes de travail et discussion plénière

- Séparez les participants en groupes de quatre ou cinq participants. Demandez-leur de discuter des questions qui suivent :
 - Avec quelle efficacité les « Trois Principes » sont-ils mis en application dans ce pays ?
 - Existe-t-il des incohérences entre ces principes et leur mise en application dans ce pays ? Si oui, pourquoi ?
- Allouez-leur une période de 15 à 20 minutes pour discuter de ces questions. Circulez entre les groupes pour vous assurer que chacun comprend les questions.
- Permettez à chaque groupe de présenter son travail en plénière, puis discutez des résultats. Veuillez noter les principales conclusions de cette discussion et les afficher au mur pour référence ultérieure.

Conseils :

- * L'option (b) est indiquée si vous jugez que les sessions 2.1 et 2.2 ne sont pas nécessaires parce que les participants possèdent déjà une bonne compréhension des questions qui y sont discutées. Dans ce cas, vous pouvez passer à cette option directement après l'ouverture de l'atelier.
- * Comme autre option, vous pouvez animer cette session en séparant les participants en trois groupes, auxquels vous demanderez de se concentrer sur l'un des Trois Principes : un cadre d'action ; une autorité nationale de coordination ; un système de suivi-évaluation à l'échelle du pays.

2.4 Quelles sont les forces et les faiblesses des instances et mécanismes de coordination de la lutte contre le VIH/sida dans ce pays (cadre d'action, autorité de coordination nationale, système national de suivi-évaluation) ?

Objectif : Discuter des forces et des faiblesses des instances et mécanismes de coordination nationale déjà implantés dans ce pays.

Équipement et matériel requis :

- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail

Durée :

60 minutes

Description : Groupes de travail

- Séparez les participants en trois groupes. Assurez-vous que le groupe réunit une diversité d'expériences. Demandez à chaque groupe de discuter d'une seule des questions suivantes :
 - Quelles sont les forces et faiblesses de l'actuel cadre d'action national contre le VIH/sida (ou plan stratégique) ?
 - Quelles sont les forces et faiblesses des instances et mécanismes de coordination de la lutte contre le sida (p. ex. : Commission nationale sur le VIH/sida) ?
 - Quelles sont les forces et faiblesses du système national de suivi-évaluation du VIH/sida ?
- Allouez à cette discussion 20 minutes, puis demandez aux groupes de présenter un bref rapport.
- Demandez-leur si un groupe peut expliquer la raison de ces forces et faiblesses. Demandez-leur si certaines de ces forces et faiblesses sont clairement reliées à la participation ou au manque de participation du secteur communautaire. Prenez note de ces éléments et soulignez-les.

Conseils :

- * Utilisez cette option plutôt que les sessions 2.2 et 2.3 seulement si tous les participants ont une expérience de ces domaines.
- * Si les participants ne se concentrent que sur un ou deux mécanismes ou instances de coordination nationale, préparez-vous à ne discuter que de ceux-ci et organisez les groupes en conséquence (p. ex. : quatre groupes, à deux groupes par question).

3. Le secteur communautaire et sa participation actuelle aux instances et mécanismes de coordination nationale

Cette section est constituée de brèves sessions conçues pour clarifier auprès des participants : (a) ce qu'on entend par « secteur communautaire » ; (b) comment travaillent ensemble les différents intervenants de ce secteur ; (c) l'état actuel de sa participation à la coordination et à la prise de décision nationale en matière de VIH/sida. Cette section aidera les groupes à établir les priorités sur lesquelles orienter la suite de l'atelier.

On y propose différents choix de sessions qui refléteront le niveau de connaissance des participants ; il n'est donc pas nécessaire d'offrir chacune de ces sessions. Toutefois les animateurs veilleront à agencer les sessions de façon à couvrir les principaux sujets. Pour sauver du temps, l'animateur peut mener plusieurs sessions simultanément et faire travailler chaque groupe sur un sujet distinct. Cette méthode favorise une couverture des sujets plus rapide et plus large, mais générera des points de vue moins nombreux sur chacun d'entre eux. Vous en trouverez un exemple à la section sur la planification des ateliers, à la fin du Guide.

3.1 Qu'est-ce que le secteur communautaire ?

Objectif : Discuter de ce qui constitue le secteur communautaire dans le pays.

3.1 Option (a) : Version avec participation

Équipement et matériel requis :

- Tableaux ou chevalets et marqueurs pour noter les idées des participants

Durée :

30 minutes

Description : Brève session de remue-méninges

- Posez les questions suivantes :
 - Qu'est-ce que le « Secteur communautaire » selon vous ? (Recueillez cinq ou six réponses.)
 - Quels types d'organisations et de personnes le secteur communautaire regroupe-t-il ? (Tentez d'obtenir un maximum d'idées.)
 - À quels types d'action contre le VIH/sida le secteur communautaire participe-t-il ?
- Notez lisiblement les idées des participants. Demandez aux participants d'expliquer s'ils sont d'accord ou non.
- La troisième question sert à identifier la diversité des activités du secteur communautaire et à faire ressortir si oui ou non, dans le présent contexte, il participe à la coordination, aux politiques et au processus décisionnel sur le plan national.
- Pour conclure, demandez aux participants d'indiquer parmi les éléments mentionnés, ceux qu'ils trouvent les plus importants.
- Soulignez ces éléments et affichez-les au mur pour référence ultérieure. Au besoin, ajoutez vos propres commentaires aux éléments clés.

Conseils :

- * Servez-vous des définitions figurant à la Section 1.2, Partie A des Directives et à la Fiche d'action 1 pour appuyer vos commentaires.
- * Pour aider les participants à réfléchir à ces questions et à structurer leurs réponses, suggérez-leur de discuter de la question avec leur voisin pendant cinq minutes avant d'entamer la session de remue-méninges (*brainstorming*).

3.1 Option (b) : Version avec présentation

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence pour la présentation

Durée :

15 à 30 minutes

Description : Présentation et discussion plénière

- Présentez la définition du « secteur communautaire » figurant à la Section 1.2, Partie A des Directives. Une ou deux diapositives devraient suffire. Invitez les participants à émettre des commentaires. Demandez-leur de clarifier cette définition. Notez tout élément nouveau.
- Posez la question suivante : À quels types d'actions contre le VIH/sida le secteur communautaire participe-t-il ?
- Veuillez noter les réponses des participants et entamez une discussion. S'ils ne font pas mention des politiques ou processus décisionnels nationaux, donnez-leur des indices et des exemples au besoin.

Conseils :

- * Comme les participants peuvent bonifier les définitions, il est préférable de faire cette présentation à l'aide du chevalet afin d'y inscrire les commentaires à la main.
- * L'option (a) favorise davantage la participation et est donc préférable. L'option (b) ne devrait être utilisée qu'en présence d'importantes contraintes de temps ou s'il s'avère avantageux de proposer d'emblée la définition du « secteur communautaire » présentée dans les Directives.

3.2 Comment le secteur communautaire est-il structuré ?

Objectif : Discuter de la façon dont le secteur communautaire se structure face aux réponses nationales au problème du VIH/sida et partager l'information sur les initiatives existantes.

3.2 Option (a) : Version avec discussion plénière

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence

Durée :

15 minutes

Description : Présentation

- Attirez l'attention des participants sur les résultats de la session 3.1 (Qu'est-ce que le secteur communautaire ?) et demandez :
 - Est-ce que le secteur communautaire s'organise nationalement ou régionalement pour discuter et agir de concert ?
 - Quelles sont ses initiatives ? Sont-elles officielles ? Se font-elles en réseau ?

- Ce secteur a-t-il des leaders ou des représentants nationaux ?
 - Ces initiatives favorisent-elles la participation du secteur communautaire aux instances et aux mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida, notamment au cadre d'action, à l'autorité de coordination ou au système de suivi-évaluation nationaux ?
- Veuillez noter leurs réponses et les afficher bien en vue au tableau ou sur le chevalet. Demandez aux participants s'ils ont bien compris. Allouez une période de discussion et de clarification au besoin.

Conseils :

- * Cette option est indiquée si une bonne partie des participants semble connaître les efforts déployés pour structurer ce secteur.

3.2 Option (b) : Version avec présentation

Équipement et matériel requis :

- Tableaux et marqueurs pour noter les idées des participants

Durée :

15 à 30 minutes

Description : Discussion plénière

- Présentez brièvement ces initiatives vous-même, ou faites-les présenter par des participants qui organisent présentement la participation ou le réseautage du secteur communautaire dans la lutte contre le VIH/sida. La présentation devrait répondre aux questions suivantes :
 - À quel moment cette initiative a-t-elle vu le jour ? Comment a-t-elle vu le jour ?
 - Quels intervenants du secteur y participent ? Est-ce que toutes les parties prenantes du secteur peuvent y participer ou s'adresse-t-elle à un groupe spécifique (p. ex. : réseaux d'organisations oecuméniques) ?
 - Quel objectif cette initiative vise-t-elle ?
 - Cette initiative facilite-t-elle la participation du secteur communautaire aux instances et aux mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida, notamment au cadre d'action, à l'autorité coordonnatrice ou au système de suivi-évaluation nationaux ?
 - Quels sont les résultats obtenus à ce jour ?
- Veuillez noter leurs réponses et les afficher bien en vue au tableau ou sur le chevalet. Demandez aux participants s'ils ont bien compris. Allouez une période de discussion et de clarification au besoin.

Conseils :

- * Cette option est indiquée lorsque seuls quelques participants semblent connaître les efforts visant à structurer ce secteur, car l'objectif est de leur faire partager l'information avec les autres participants.

3.3 Pourquoi est-il important que le secteur communautaire participe aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida ?

Objectif : Discuter de l'importance de la participation du secteur communautaire aux instances et aux mécanismes de coordination nationale de lutte contre le sida.

Équipement et matériel requis :

- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail
- Exemplaires des Fiches d'action 1 à 11 incluses dans les Directives

Durée :

90 à 120 minutes

Description :

Phase 1 : Groupes de travail

- Séparez les participants en trois groupes. Chaque groupe doit discuter de l'une des questions suivantes :
 - Pourquoi est-il important que ce secteur participe à l'élaboration d'un cadre national d'action ?
 - Pourquoi est-il important que ce secteur fasse partie d'une autorité de coordination nationale ?
 - Pourquoi est-il important que ce secteur participe à un système de suivi-évaluation à l'échelle du pays ?
- Encouragez les groupes de travail à réfléchir à la façon dont la participation communautaire peut améliorer la réponse globale au problème du VIH/sida. Allouez-leur une période de discussion de 25 à 30 minutes. Demandez-leur de présenter leurs résultats sous forme de liste. Allouez une période de discussion après la présentation de chaque groupe. Demandez aux participants d'indiquer les réponses qui sont communes à chaque question. Soulignez les éléments qui sont spécifiques à chaque question.

Phase 2 : Discussion plénière

- Demandez aux participants d'encercler les principaux éléments à prendre en considération pour renforcer la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida. Suggestions : Servez-vous des indicateurs suivants, qui proviennent des Fiches d'action contenues dans les Directives :
 - *Représentativité* : Les personnes concernées devraient être choisies par ce secteur et en représenter adéquatement toutes les parties. (À noter : Si vous avez complété la session 3.1, rappelez aux participants les éléments qui constituent le secteur communautaire.) [Fiches d'action 1, 2 et 3]
 - *Compétences et aptitudes* : Les personnes concernées doivent posséder les compétences nécessaires pour travailler avec d'autres secteurs et jouer un rôle concret. [Fiches d'action 4 et 5]
 - *Acceptation par les autres secteurs* : Ce secteur est perçu par les autres secteurs comme jouant un rôle important dans ces mécanismes. [Fiches d'action 7 et 10]

- *Communication et consultation* : Les mécanismes sont nécessaires pour favoriser le partage d'information et la consultation de tout le secteur sur les enjeux d'importance. [Fiches d'action 8 et 9]
 - *Ressources* : La participation efficace du secteur requiert du temps et des ressources. [Fiche d'action 6]
 - *Indépendance* : Ce secteur devrait pouvoir participer tout en préservant son indépendance, de sorte qu'il puisse soulever les questions difficiles ou délicates au besoin. [Fiche d'action 11]
- Tentez de regrouper les commentaires des participants selon ces catégories si possible.

Conseils :

- * Référez-vous à la Section 3.2, Partie A des Directives (Encadré 4 : Avantages de l'implication du secteur communautaire pour les réponses nationales au VIH/sida).
- * Utilisez la Session 3.3 ou la Session 3.5, et non les deux. La Session 3.3 est indiquée lorsque la plupart des participants ne jouent aucun rôle dans l'élaboration de politiques ou le processus décisionnel nationaux.
- * Lorsque des intervenants d'autres secteurs participent à cette session, il peut s'avérer utile de les faire travailler seuls pour ensuite les regrouper afin de discuter des différences et des points communs relativement aux éléments discutés.
- * Cette session donne une indication des priorités qui devraient faire l'objet de la Section 6 du présent Guide.

3.4 Quelles sont les principales caractéristiques d'une participation significative du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale, et que doit-on mettre en place pour y parvenir ?

Objectif : Discuter des conditions qui devront globalement exister à l'extérieur et au sein même du secteur communautaire pour en assurer la participation significative.

Équipement et matériel requis :

- Bouts de papier (bloc-notes ou quart de feuilles), marqueurs et tableau

Durée :

45 minutes

Description : Exercice de groupe

- Demandez aux participants de discuter avec leur voisin de ce que toutes les parties prenantes doivent faire pour assurer une participation significative du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida. (À noter : Référez-vous aux « parties prenantes » énumérées à la Session 2.1 du présent Guide ou à la Section 1.2, Partie A des Directives.)

- Allouez un maximum de dix minutes pour cette discussion. Puis demandez aux participants de noter une ou deux idées sur un bout de papier, *soit une idée par bout de papier*.
- Demandez au participants de se porter volontaires pour présenter leur idée, un à la fois. Affichez-la au tableau ou au mur.
- Chaque fois qu'une nouvelle idée est présentée, demandez si d'autres participants ont eu la même idée. Le cas échéant, recueillez ces idées et affichez-les ensemble.
- Utilisez la liste des caractéristiques présentées à la Section 1.1, Partie B des Directives, pour suggérer de nouvelles idées. À noter : Il ne s'agit pas de simplement énumérer les idées des Directives mais de discuter de chacune d'elles et d'encourager les participants à dire s'ils la trouvent pertinente dans leur situation.

Conseils :

- * Plusieurs éléments soulevés dans cette session auront déjà été couverts au cours des exercices précédents, et d'autres sortiront plus tard, à propos des instances et mécanismes de coordination nationale. Ainsi, cette session peut être considérée comme une option, à ne suivre que lorsque vous désirez traiter d'un aspect particulier.
- * Une version abrégée de cette session consisterait à simplement présenter les caractéristiques figurant à la Section 1.1, Partie B des Directives, de les expliquer et de les afficher au mur pour référence. Cette version est indiquée lorsque les participants n'ont que peu d'expérience dans ce domaine de travail. Prévoyez une période de questions et d'explications amplement suffisante.
- * Si vous procédez à cette session en plus de la session 3.3, vous voudrez peut-être passer la phase 2 de la session 3.3, car certains éléments de la liste qui y figure sont susceptibles de ressortir à la session 3.4 ; sinon vous pourrez alors les présenter.

3.5 Quelles sont les forces et les faiblesses de la participation actuelle du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale ?

Objectif : Évaluer la participation actuelle du secteur aux instances et mécanismes de coordination nationale.

Équipement et matériel requis :

- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail
- Exemplaires des Fiches d'action 1 à 11 incluses dans les Directives

Durée :

60 à 90 minutes

Description : Groupes de travail

- Séparez les participants en trois ou quatre groupes, de sorte que chacun

réunisse une diversité d'expériences. Chaque groupe discute des forces et des faiblesses de la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale relativement à chaque élément qui suit :

- *Représentativité* : Les représentants en cause ont-ils été choisis par le secteur communautaire ? Représentent-ils adéquatement tous les intervenants du secteur communautaire ? (À noter : Si vous avez complété la session 3.1, rappelez aux participants leurs réponses sur ce qui constitue le secteur communautaire.) [Fiches d'action 1, 2 et 3]
 - *Compétences et aptitudes* : Les représentants concernés possèdent-ils les compétences nécessaires pour travailler avec d'autres secteurs et jouer un rôle concret ? [Fiches d'action 4 et 5]
 - *Acceptation par les autres secteurs* : Le secteur communautaire est-il perçu par les autres secteurs comme jouant un rôle important dans ces mécanismes ? [Fiches d'action 7 et 10]
 - *Communication et consultation* : Existe-t-il des mécanismes visant à favoriser le partage d'information et la consultation dans l'ensemble du secteur communautaire sur les enjeux d'importance ? [Fiches d'action 8 et 9]
 - *Ressources* : Le secteur dispose-t-il de suffisamment de temps et de ressources pour jouer un rôle concret, y compris celui de mener des consultations internes ? [Fiche d'action 6]
 - *Indépendance* : Le secteur parvient-il à participer tout en préservant son indépendance, de sorte qu'il puisse soulever les questions difficiles ou délicates au besoin ? [Fiche d'action 11]
- Invitez les groupes à présenter leurs conclusions en plénière. Allouez 30 minutes par groupe. Invitez-les à exprimer, s'il y a lieu, leur désaccord avec certains éléments. Demandez-leur de nommer les principales caractéristiques des forces et des faiblesses qui ressortent de toutes les discussions de groupe. Soulignez ces éléments et affichez-les au mur pour référence ultérieure.

Conseils :

- * Proposez aux groupes de tracer deux colonnes (forces et faiblesses), dans lesquelles les rangées correspondent à chacun des éléments mentionnés. Vous pouvez vous asseoir avec chaque groupe de travail pour circonscrire la discussion.
- * Au lieu de demander à chaque groupe de présenter tous les éléments, assignez-leur un ou deux éléments par groupe, sans quoi tous les éléments risquent de ne pas être approfondis également. Ainsi chaque groupe disposera de plus de temps pour approfondir chaque élément même si, en bout de ligne, il restera moins de temps pour échanger des commentaires.
- * Il est recommandé de procéder à la Session 3.3 ou à la Session 3.4, *et non aux deux*. La session 3.4 est indiquée si la majorité des participants sont déjà très actifs en tant que représentants du secteur relativement à ces questions. Dans ce cas, vous pourrez également passer la section 3.2.
- * Cette session donne une indication des activités qui devraient faire l'objet de la Section 6 du présent Guide.

4. L'élaboration des plans d'action pour consolider la participation du secteur aux instances et mécanismes de coordination nationale

Cette section porte sur la façon d'animer le processus de sélection des priorités et sur l'élaboration de plans d'action concrets pour consolider la participation du secteur communautaire à des instances et mécanismes précis de coordination nationale. Il ne sera peut-être pas possible, ni souhaitable, de produire des plans d'action pour chaque instance ou mécanisme. (Voir la première section de la Partie B de ce Guide pour connaître les facteurs à considérer dans le choix de l'objet précis d'une session.)

Cette section traite d'activités s'adressant généralement à des participants d'un secteur communautaire qui a déjà établi certains mécanismes d'organisation et de représentation pour l'ensemble du secteur. Si ces mécanismes sont faibles ou inexistants, il sera peut-être plus utile de se concentrer sur un plan d'action visant le renforcement du secteur communautaire lui-même, tel que suggéré à la section 5 de ce Guide.

L'animateur devrait obtenir à l'avance toute documentation concernant les progrès réalisés (p. ex. des copies des plans stratégiques nationaux ou du mandat), car il en aura besoin pour cette session. Il doit veiller à utiliser la terminologie locale pour désigner les diverses instances et mécanismes (p. ex. : « Plan stratégique national » plutôt que « Cadre d'action contre le VIH/sida » ; ou « Commission nationale sur le sida » plutôt qu'« Autorité nationale de coordination de lutte contre le sida »).

Les sessions 4.2 et 4.3 sont complémentaires et forment un tout homogène. Cependant, si l'animateur ne dispose que de peu de temps, s'il constate que l'analyse et la planification prendra moins de temps ou encore, s'il décide de profiter de l'atelier pour obtenir des indices sur de futurs plans d'action, sans toutefois les compléter séance tenante, il devra choisir d'utiliser l'une ou l'autre de ces sessions.

L'animateur devra expliquer clairement aux participants qu'ils n'auront pas à régler les questions durant l'atelier ; ils n'auront qu'à concevoir des plans qui aideront le secteur communautaire à résoudre les problèmes à court et moyen termes.

Il doit veiller à distribuer une copie des Directives aux participants, s'il ne l'a déjà fait, puisqu'elles contiennent des renseignements importants pour les sessions suivantes.

4.1 Évaluation du statut actuel d'une instance ou d'un mécanisme précis de coordination nationale

Objectif : Déterminer laquelle des mesures clés proposée dans les Directives devrait être considérée comme prioritaire par le secteur communautaire.

4.1 Option (a) : Version avec participation à l'établissement des priorités

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence pour la présentation des mesures clés
- Exemplaires des pages de la Section 1.2, Partie B des Directives et des Fiches d'action appropriées aux fins de référence (un exemplaire par groupe de travail)
- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail

Durée :

90 à 120 minutes

Description : Présentation et groupes de travail

- Présentez les mesures clés figurant à la Section 1.2, Partie B des Directives :
 1. L'élaboration du mandat
 2. La sélection de représentants
 3. L'intégration des membres
 4. La sensibilisation
 5. La mise en place de relations efficaces
 6. La participation à la prise de décisions
 7. Le soutien aux décisions prises et aux actions à entreprendre
 8. Le suivi et l'examen
- Pendant la présentation, expliquez les différentes mesures mentionnées à la Section 1.2, Partie B des Directives. À la fin de cette présentation, invitez les participants à poser des questions.
- Rappelez aux participants les principales caractéristiques d'une participation significative (Session 3.4 de ce Guide ou Section 1.1, Partie B des Directives). Elles constituent l'objectif visé par les plans.
- Lorsque ces mesures sont bien comprises, séparez les participants en groupes de travail. Allouez aux groupes 45 à 60 minutes pour discuter de ces mesures : Ont-elles été réalisées ? Lesquelles doivent être modifiées pour favoriser une meilleure participation du secteur communautaire ? À la fin de la discussion, chaque groupe devrait avoir choisi trois mesures qu'il considère comme des questions prioritaires. Les groupes peuvent choisir des mesures qui n'ont pas encore été mentionnées, qui sont sur le point d'être mises en œuvre ou qui sont déjà en vigueur (et qui fournissent une bonne occasion d'améliorer la participation communautaire), ou qui ont été mentionnées mais qui ne favorisent pas une participation significative du secteur communautaire.

- Demandez aux groupes de présenter leurs conclusions en plénière. Après toutes les présentations, demandez aux participants s'ils ont les mêmes priorités. S'il y a consensus, passez à la session suivante. S'il existe d'importantes divergences d'opinion, encouragez les différents groupes à en discuter et aidez-les à en arriver à un accord. Tentez de réduire la liste à trois ou quatre mesures prioritaires en rassurant les participants qu'il sera question des autres plus tard.

Conseils :

- * Vous pouvez vous asseoir avec chaque groupe de travail pour circonscrire la discussion.
- * Vous devez vous assurer que les participants savent quelles mesures sont déjà en vigueur et qu'ils en connaissent les forces et faiblesses afin qu'ils puissent donner leur opinion en groupe de travail.
- * Vous devriez également les encourager à consulter les Fiches d'action traitant des mesures qu'ils évaluent. Ces Fiches d'action sont énumérées à la Section 1.2, Partie B des Directives.

4.1 Option (b) : Version avec présélection des priorités par les animateurs et les leaders du secteur communautaire

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence pour la présentation des mesures
- Exemplaires des pages appropriées de la Section 1.2, Partie B des Directives aux fins de référence

Durée :

45 minutes

Description : Présentation des mesures clés et des priorités

- Présentez toutes les mesures figurant à la Section 1.2, Partie B des Directives. Puis soulignez trois ou quatre mesures qui ont été considérées comme des questions prioritaires dans le contexte actuel.
- Expliquez pourquoi ces mesures ont été considérées comme des priorités. Invitez les participants à en discuter. Lorsqu'un participant présente des objections concrètes, vous devriez traiter la liste avec autant de souplesse que possible.

Conseils :

- * Cette option n'est indiquée que lorsque les priorités ressortent clairement : par exemple, si le renouvellement du mandat d'une instance de coordination nationale est en cours ou imminente, et que le secteur communautaire doit intervenir de façon urgente.
- * Discuter de ces priorités avec les leaders communautaires concernés avant l'atelier.

4.2 Évaluation du statut actuel des mesures considérées comme des priorités pour améliorer la participation actuelle du secteur aux instances et mécanismes de coordination nationale

Objectif : Faire l'évaluation exhaustive de chaque mesure considérée comme une priorité à la session 4.1.

Équipement et matériel requis :

- Exemplaires des pages de la Section 1.2, Partie B des Directives et des Fiches d'action appropriées, aux fins de référence (un exemplaire par groupe de travail)
- Exemplaires des documents nationaux pertinents (p. ex. plan stratégique national, mandat de l'instance de coordination nationale, système de S&E national)
- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail

Durée :

2 à 3 heures

Description : Groupes de travail

- Séparez les participants en groupes qui travailleront chacun sur l'une des mesures prioritaires citées à la session 4.1.
- Donnez aux participants le temps de bien lire la mesure et de discuter de son statut actuel :
 - Cette mesure a-t-elle été mise en œuvre ?
 - Dans sa forme actuelle, favorise-t-elle la participation du secteur communautaire ?
 - Quelles en sont les principales faiblesses ?
- Servez-vous de la mesure 1.2.1 (Partie B des Directives) comme exemple pour aider les participants à trouver l'information qui suit :
 - L'autorité existante dispose-t-elle d'un mandat précis ?
 - Couvre-t-il tous les aspects énumérés dans les Directives ?
 - L'autorité en tient-elle compte ?
 - L'aide financière est-elle suffisante pour permettre leur mise en application ?
 - Le mandat est-il mis à la disposition des parties prenantes ?
- Encouragez les participants à examiner attentivement les fiches d'action et toute autre documentation relative à chaque mesure.
- Prévoyez au moins une heure (idéalement jusqu'à deux heures) pour cette discussion de groupe.
- Réunissez les groupes afin qu'ils présentent les conclusions de leur analyse des principaux problèmes. Allouez suffisamment de temps pour permettre aux groupes d'échanger leurs opinions et commentaires sur le travail des autres. Ces commentaires devraient faire l'objet d'une discussion, puis être notés.
- Demandez aux participants d'indiquer si les aspects de certaines mesures se chevauchent visiblement. Prenez-en note car il sera possible de les aborder simultanément dans le plan d'action.

Conseils :

- * Vous devriez vous asseoir avec chaque groupe de travail pour circonscrire la discussion.
- * Pour cette session, les groupes de travail doivent réunir des participants issus de divers secteurs (s'ils proviennent de multiples secteurs) et présentant diverses aptitudes.
- * Une autre façon d'animer cette session (surtout s'il n'y a que deux ou trois mesures prioritaires) est de demander à deux groupes ou plus d'évaluer chaque mesure. Chaque discussion de groupe peut aller dans une direction différente et faire ressortir des points différents, ce qui donne lieu à une analyse plus approfondie.
- * Procurez-vous la documentation pertinente au préalable et faites-en des copies, car elle constitue la base de ce travail.

4.3 Élaboration de plans d'action où aborder les mesures prioritaires pour améliorer la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale

Objectif : Élaborer un plan d'action, avec un échéancier, où sera abordée chaque mesure considérée comme une priorité à la session 4.1.

Équipement et matériel requis :

- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail

Durée :

3 à 4 heures

Description : Groupes de travail**Phase 1 :**

- Demandez aux participants de se joindre au même groupe qu'à la session 4.2 et assignez à chaque groupe une des mesures prioritaires établies à la session 4.1.
- Demandez aux participants de discuter des commentaires émis par les autres groupes à la session 4.2. Ces commentaires ont-ils un impact sur les questions soulevées ? Les clarifient-ils ou non ?
- Demandez aux participants de dresser une liste sommaire des principaux problèmes reliés aux mesures dont ils discutent.
- Pour chaque problème, demandez aux participants de noter ce qui constituerait la situation idéale (« l'objectif »). Puis entamez une discussion sur ce qui doit être fait pour atteindre cet objectif, en posant les questions suivantes :
 - Ces solutions sont-elles applicables ?
 - Quelles sont les possibilités de soulever ces questions et de les régler sous peu (p. ex. : à la prochaine réunion de l'instance de coordination nationale ou des réseaux communautaires, à la prochaine conférence sur le sida) ?

- Le secteur communautaire est-il en mesure de les résoudre de lui-même ?
 - Est-il en mesure de les résoudre en collaboration avec d'autres secteurs ? Le cas échéant, ces secteurs sont-ils disposés à collaborer avec lui ?
 - Quelles mesures clés doit-on mettre en œuvre avant de commencer à résoudre ce problème ?
- Invitez les groupes à consulter les Fiches d'action afférentes à chaque mesure des Directives et à s'y référer pour l'élaboration de leur plan.
 - Allouez aux groupes au moins 90 minutes pour en discuter avant de présenter leurs conclusions et susciter les commentaires des autres groupes.
 - Réunissez les groupes pour qu'ils présentent les conclusions de leur analyse. Allouez aux groupes suffisamment de temps pour leur permettre d'échanger leurs opinions et commentaires sur le travail des autres. Ces commentaires devraient faire l'objet d'une discussion, puis être notés, comme à la session 4.2.
 - Demandez aux participants d'indiquer si les actions proposées se chevauchent visiblement. Dans les cas de chevauchement, les groupes devraient évaluer si l'idée d'un plan conjoint combinant les actions proposées ne serait pas plus efficace et rationnelle.

Phase 2 :

- Demandez aux participants de rejoindre leur groupe de travail pour élaborer un plan final comprenant les éléments suivants :
 - Un résumé du problème ou de l'enjeu
 - Les objectifs représentant une situation idéale (résolution du problème)
 - Les activités à réaliser, un aperçu du temps et des ressources humaines nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que tout autre coût y afférant
 - Les personnes responsables de mettre en œuvre ces activités ou d'en coordonner la mise en œuvre
- Allouez aux groupes au moins une heure avant la présentation finale de leur plan en plénière.

Conseils :

- * Vous devrez vous asseoir avec chaque groupe de travail pour circonscrire la discussion.
- * Pour cette session, les groupes de travail doivent réunir des participants issus de divers secteurs (s'ils proviennent de multiples secteurs) et présentant diverses aptitudes.
- * Vous pouvez animer cette session autrement (surtout s'il n'y a que deux ou trois mesures prioritaires) en demandant à deux groupes ou plus d'évaluer chaque mesure. Chaque discussion de groupe peut aller dans une direction différente et faire ressortir des points différents, ce qui donne lieu à une analyse plus approfondie.
- * Au moment de désigner la personne qui dirigera la mise en œuvre ou la coordination des activités, vous devriez encourager les participants à

proposer ceux qui occupent déjà une position officielle de représentant ou de coordonnateur communautaire. Si cette position n'existe pas, il faudrait peut-être passer à certaines des activités de la section 6 avant d'envisager la planification de mesures concrètes en matière de coordination nationale de lutte contre le sida.

- * Les Fiches d'action présentées dans les Directives font référence à chaque mesure. Ces fiches présentent en détail les activités clés à réaliser pour chaque mesure et devraient donc servir de fondement à la planification.

5. L'élaboration des plans d'action pour renforcer le secteur communautaire

Cette section présente des moyens de renforcer le secteur communautaire – en matière de capacité, d'organisation, de leadership, et de positionnement global – pour lui permettre de participer plus efficacement aux instances et mécanismes de coordination nationale de la lutte contre le sida. Ces sessions s'appuient sur les Fiches d'action présentées à la partie C des Directives. Toutes les activités qui y sont décrites peuvent potentiellement contribuer à la mise en œuvre des plans d'action élaborés à la section 4 du présent Guide. Si le secteur communautaire n'est que peu organisé, coordonné ou positionné, il vaudrait mieux se concentrer sur ces activités plutôt que sur une démarche associée à des instances et mécanismes de coordination nationale, car elles établiront une base solide d'où consolider le rôle du secteur communautaire et ses efforts de coordination. Les sessions de cette section s'enchaînent naturellement à la suite des sessions 3.3 et 3.5.

Malgré le fait que les activités décrites dans cette section portent spécifiquement sur le secteur communautaire, ce dernier doit rechercher l'appui d'autres secteurs ou intervenants pour leur mise en œuvre.

L'animateur devrait avertir les participants qu'ils n'auront pas à résoudre les problèmes durant l'atelier : ils n'auront qu'à concevoir des plans qui aideront le secteur communautaire à résoudre les problèmes à court et moyen termes.

L'animateur devrait obtenir à l'avance toute documentation concernant les progrès réalisés (p. ex. des documents de constitution des réseaux sida de la société civile nationale, des exemples de sélection de représentants communautaires ou des rapports d'activités nationales du secteur communautaire), car elles seront essentielles à cette session.

S'il ne l'a déjà fait, l'animateur doit distribuer les Fiches d'action (Directives, Partie C) car elles contiennent des renseignements nécessaires au déroulement des sessions qui suivent.

5.1 Établissement des domaines prioritaires en matière de renforcement du secteur communautaire

Objectif : Déterminer quels sont les domaines prioritaires à développer dans un plan d'action.

5.1 Option (a) : Version avec participation

Équipement et matériel requis :

- Exemplaies des Fiches d'action (un jeu par personne)
- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail

Durée :

45 minutes

Description : Présentation et groupes de travail

- Donnez une brève présentation des onze Fiches d'action ou de la liste qui suit (également présentée aux sections 3.3 et 3.5) :
 - *Représentativité* : Les personnes concernées devraient être choisies par le secteur communautaire et en représenter adéquatement toutes les parties. (À noter : Si vous avez complété la session 3.1, rappelez aux participants leurs réponses sur ce qui constitue le secteur communautaire.) [Fiches d'action 1, 2 et 3]
 - *Compétences et aptitudes* : Ces personnes doivent posséder les compétences nécessaires pour travailler avec d'autres secteurs et jouer un rôle concret. [Fiches d'action 4 et 5]
 - *Acceptation par les autres secteurs* : Ce secteur doit être perçu par les autres secteurs comme jouant un rôle important dans ces mécanismes. [Fiches d'action 7 et 10]
 - *Communication et consultation* : Les mécanismes sont nécessaires pour favoriser le partage d'information et la consultation de l'ensemble du secteur sur les enjeux d'importance. [Fiches d'action 8 et 9]
 - *Ressources* : La participation efficace du secteur communautaire requiert du temps et des ressources. [Fiche d'action 6]
 - *Indépendance* : Le secteur doit pouvoir participer tout en préservant son indépendance, de sorte qu'il puisse soulever les questions difficiles ou délicates au besoin. [Fiche d'action 11]
- Séparez les participants en trois ou quatre groupes. Demandez à chaque groupe d'étudier soit les Fiches d'action, soit la liste qui précède, et d'évaluer quels éléments sont prioritaires et urgents.
- Invitez-les à retenir trois ou quatre priorités de la liste. Les discussions de groupe qui s'ensuivent ne nécessitent pas plus de 15 minutes.
- Invitez chaque groupe à présenter ses priorités. Après toutes les présentations, demandez aux participants s'ils ont les mêmes priorités. S'il y a consensus, passez à la session suivante. S'il existe d'importantes divergences d'opinion, encouragez les différents groupes à en discuter et aidez-les à en arriver à un accord. Tentez de réduire la liste finale à trois ou quatre mesures prioritaires, en rassurant les participants qu'il sera question des autres mesures plus tard.

Conseils :

- * Si vous avez complété la session 3.3 ou 3.5, où ces questions ont déjà été partiellement abordées, cette session peut se faire plus rapidement.
- * Vous pouvez vous asseoir avec chaque groupe de travail pour circonscrire la discussion.
- * Vous devrez vous assurer que les participants savent quelles mesures sont déjà en place et qu'ils en connaissent les forces et faiblesses afin qu'ils puissent en discuter en groupe de travail.
- * La liste qui précède est une version simplifiée de l'ensemble des Fiches d'action, ce qui vous évite de toutes les énumérer : les éléments de certaines fiches y sont regroupés sous une même rubrique.

5.1 Option (b) : Version avec présélection des priorités par les animateurs et les leaders du secteur communautaire

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence pour la présentation des mesures clés
- Exemplaires des Fiches d'action

Durée :

30 minutes

Description : Présentation des priorités

- Présentez tous les éléments figurant dans les Fiches d'action. Puis, soulignez trois ou quatre domaines qui ont été choisis comme des priorités dans le contexte actuel.
- Expliquez pourquoi ces mesures ont été considérées comme des priorités et invitez les participants à en discuter. À noter : Lorsqu'un participant présente des objections concrètes, vous devriez traiter la liste avec autant de souplesse que possible.

Conseils :

- * Cette option n'est indiquée que s'il ressort clairement des priorités évidentes (p. ex. : lorsque la révision d'un système de suivi-évaluation national est en cours ou imminente, et que le secteur communautaire doit intervenir de façon urgente).
- * Discuter de ces priorités avec les représentants communautaires concernés avant l'atelier.

5.2 Évaluation du statut actuel des domaines prioritaires pour le renforcement du secteur communautaire

Équipement et matériel requis :

- Exemplaires des Fiches d'action (un jeu par personne)
- Exemplaires de toute documentation pertinente sur les efforts d'organisation ou de positionnement déployés par le secteur communautaire
- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail

Durée :

2 heures

Description : Groupes de travail

- En guise d'introduction, rappelez aux participants la discussion de la session 3.3, qui portait sur les principaux éléments à considérer pour renforcer la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale (3.3) et celle sur les forces et faiblesses du secteur relativement à ces éléments (3.5).
- Séparez les participants en groupes, et assignez-leur une « priorité » de la session 5.1 par groupe.
- Demandez aux participants de bien lire la Fiche d'action appropriée et de discuter de son statut actuel.
 - Quels éléments sont déjà en place dans ce domaine de travail ?
 - Quels sont les progrès réalisés ?
 - Quelles en sont les principales faiblesses ?
- Dans le cas de la Fiche d'action 2 « Définir les rôles, responsabilités et critères de sélection des représentants du secteur communautaire » par exemple, les participants pourraient demander si ce secteur a déjà adopté une entente sur les rôles et les responsabilités de ses représentants, si ce domaine de travail bénéficie du soutien des donateurs, si un mandat a été élaboré et rendu public.
- Invitez les participants à examiner attentivement tous les documents pertinents (ici encore, avec l'exemple de la Fiche d'action 1, les participants devraient étudier le mandat des représentants du secteur communautaire s'il y en a un).
- Prévoyez au moins une heure pour cette discussion de groupe.
- Réunissez les groupes pour qu'ils présentent les conclusions de leur analyse des principaux problèmes. Allouez aux groupes suffisamment de temps pour leur permettre d'échanger opinions et commentaires sur le travail des autres. Les commentaires devraient faire l'objet d'une discussion, puis être notés.
- Demandez aux participants d'indiquer si les aspects de certaines mesures se chevauchent visiblement. Prenez-en note car il sera possible de les aborder simultanément dans le plan d'action.

Conseils :

- * Vous devriez vous asseoir avec chaque groupe de travail pour circonscrire la discussion.
- * Pour cette session, les groupes de travail doivent réunir des participants issus de divers secteurs (s'ils proviennent de multiples secteurs) et présentant diverses aptitudes.
- * Vous pouvez animer cette session (surtout s'il n'y a que deux ou trois mesures prioritaires) autrement en demandant à deux groupes ou plus d'évaluer chaque mesure. Chaque discussion de groupe peut aller dans une direction différente et faire ressortir des points différents, ce qui donne lieu à une analyse plus approfondie.
- * Assurez-vous d'obtenir la documentation pertinente au préalable et faites-en des copies car elle constitue la base de ce travail.

5.3 Élaboration de plans d'action où seront abordées les mesures prioritaires en matière de renforcement de la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale

Objectif : Élaborer un plan d'action, avec échéancier, où sera abordée chacune des mesures considérées comme une priorité à la session 5.1.

Équipement et matériel requis :

- Chevalet, papier et marqueurs pour groupes de travail

Durée :

3 à 4 heures

Description : Groupes de travail**Phase 1 :**

- Demandez aux participants de se joindre au même groupe qu'à la session 5.2 et assignez-leur une « mesure prioritaire » de la session 5.1 par groupe.
- Invitez les participants à discuter des commentaires que les autres groupes ont émis à la session 5.2. Ces commentaires répondent-ils aux questions soulevées ? Les clarifient-ils ou non ?
- Demandez aux participants de dresser une liste sommaire des principaux problèmes reliés aux mesures dont ils discutent.
- Pour chaque problème ou enjeu, demandez aux participants de noter par écrit ce qui constituerait la situation idéale (l'« objectif »), puis demandez-leur ce qui devrait être fait pour y parvenir :
 - Ces solutions sont-elles applicables ?
 - Quelles sont les possibilités de soulever ces questions et de les régler sous peu (p. ex. : à la prochaine réunion du secteur communautaire) ?
 - Le secteur communautaire est-il en mesure de les résoudre de lui-même ?

- Est-il en mesure de les résoudre en collaboration avec d'autres secteurs ? Le cas échéant, ces secteurs sont-ils disposés à collaborer avec lui ?
- Quelles mesures clés doit-on mettre en œuvre avant de commencer à résoudre ce problème ?
- Allouez aux groupes au moins 90 minutes pour en discuter avant de présenter leurs conclusions et susciter les commentaires des autres groupes.
- Réunissez les groupes pour qu'ils présentent les conclusions de leur analyse. Allouez aux groupes suffisamment de temps pour leur permettre d'échanger opinions et commentaires sur le travail des autres. Ces commentaires devraient faire l'objet d'une discussion, puis être notés, comme à la session 5.2.
- Demandez aux participants d'indiquer si les actions proposées se chevauchent visiblement. Dans les cas de chevauchement, les groupes devraient évaluer si l'idée d'un plan conjoint, combinant les actions proposées, ne serait pas plus efficace et rationnelle.

Phase 2 :

- Demandez aux participants de rejoindre leur groupe de travail pour élaborer un plan final comprenant les éléments suivants :
 - Un résumé du problème ou de l'enjeu
 - Les objectifs représentant une situation idéale (résolution du problème)
 - Les activités à réaliser, un aperçu du temps et des ressources humaines requis pour sa mise en œuvre, ainsi que tout autre coût y afférant
 - Les personnes responsables de mettre en œuvre ces activités ou d'en coordonner la mise en œuvre
- Allouez aux groupes au moins une heure avant la présentation finale de leur plan en plénière.

Conseils :

- * Vous devriez vous asseoir avec chaque groupe de travail pour circonscrire la discussion.
- * Pour cette session, les groupes de travail doivent réunir des participants issus de divers secteurs (s'ils proviennent de multiples secteurs) et présentant diverses aptitudes.
- * Vous pouvez animer cette session autrement (surtout s'il n'y a que deux ou trois mesures prioritaires) en demandant à deux groupes ou plus d'évaluer chaque mesure. Chaque discussion de groupe peut aller dans une direction différente et faire ressortir des points différents, ce qui donne lieu à une analyse plus approfondie.
- * Au moment de désigner la personne qui dirigera la mise en œuvre ou la coordination des activités, vous devriez encourager les participants à proposer ceux qui sont capables d'y consacrer le temps et les ressources nécessaires.

6. La présentation des plans d'action aux autres parties prenantes

Cette section n'est nécessaire que si l'animateur décide au départ de ne pas inclure tous les secteurs mais plutôt d'inviter les principaux intervenants, du secteur communautaire ou d'autres secteurs, à participer à la clôture de l'atelier en vue de les inciter à s'engager à assurer le suivi des plans d'action.

6.1 Présentation de l'analyse de la participation du secteur communautaire aux principales parties prenantes

Objectif : Permettre aux participants de présenter aux principales parties prenantes du secteur communautaire et d'autres secteurs, une partie de l'analyse réalisée dans le cadre de l'atelier.

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence pour la présentation des éléments clés

Durée :

1 heure

Description : Présentation

- Demandez aux participants de présenter les principaux éléments de leur analyse sur le statut actuel des instances et des mécanismes de coordination nationale et de la participation du secteur communautaire. Les présentations se fondent surtout sur les sessions 2.4, 3.2, 3.4 et 3.5.
- Faites suivre les présentations d'une brève discussion plénière.

Conseils :

- * Cette session devrait être considérée comme une option. Avant l'arrivée des intervenants, vous devriez discuter avec les participants de la pertinence de présenter ces analyses plus générales. Avec les participants, vous devriez également choisir, parmi les sessions énumérées plus haut, sur laquelle ils peuvent fonder leur présentation, selon le message qu'ils désirent transmettre (p. ex. : 3.5 pour discuter de ce qui est nécessaire pour renforcer le rôle du secteur communautaire ; ou 2.4 pour se concentrer davantage sur le statut actuel des instances et mécanismes de coordination de la lutte contre le sida au pays).

6.2 Présentation et discussion des plans d'action avec les principales parties prenantes

Objectif : Permettre aux participants de présenter leur plan d'action aux principaux intervenants du secteur communautaire et d'autres secteurs.

Équipement et matériel requis :

- Rétroprojecteur, PowerPoint ou chevalet de conférence

Durée :

1 à 2 heures

Description : Présentation et groupes de travail

- Invitez les représentants de chaque groupe à présenter les principaux éléments de leur plan : soit des mesures précises pour améliorer la participation du secteur communautaire à une instance ou un mécanisme de coordination nationale précis (section 4) ; soit des mesures pour renforcer le secteur communautaire en tant que tel (section 5).
- Demandez aux participants de rejoindre le groupe avec lequel ils ont planifié les actions, et invitez les principaux intervenants à se joindre à ces groupes pour en discuter plus à fond.
- Ne demandez pas aux groupes de commenter en plénière ; demandez plutôt aux invités de partager leurs points de vue sur ces plans : sur leur pertinence et leur justesse. Incitez les invités à exprimer leur intention d'appuyer ou non le programme de participation du secteur communautaire, y compris financièrement et techniquement.
- Clôturez l'atelier.

Conseils :

- * Une autre façon, plus brève, d'animer cette session est de passer le travail de groupe et d'aller directement aux commentaires en plénière.
- * S'il y a parmi les invités des prestataires potentiels d'appui technique ou financier, l'animateur devrait tenter de les rencontrer avant cette session afin de connaître leurs intentions et de les informer que cette session leur fournira l'occasion de parler d'un appui possible de leur part.

7. Quelques exemples de programme d'atelier

Cette section présente deux exemples de programmes et de façons alternatives de combiner les sessions en ateliers de trois jours. Ces exemples ne visent qu'à aider l'animateur à réfléchir à la façon de structurer les sessions qui précèdent ; elles ne doivent pas être considérées comme des directives. Comme il a été mentionné plus tôt, l'animateur peut décider de passer certaines de ces sessions, ce que le programme devrait refléter.

Exemple 1 : Contexte – secteur communautaire et mécanismes de coordination peu développés

Session	Jour 1	Jour 2	Jour 3
a.m.	<p>1.1 Ouverture, présentation, attentes</p> <p>2.1 (b) Comment la réponse au problème du sida s'organise-t-elle dans notre pays ?</p> <p>2.2 Présentation des « Trois Principes »</p> <p>2.3 (a) Comment les « Trois Principes » sont-ils mis en application dans notre pays ? (2 h 45)</p>	<p>3.4 Quelles sont les principales caractéristiques d'une participation significative du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale ?</p> <p>5.1 (b) Établissement des domaines prioritaires en matière de renforcement du secteur communautaire</p> <p>5.2 Évaluation du statut actuel des domaines prioritaires pour le renforcement du secteur communautaire (3 h)</p>	<p>5.3 (suite) (3 h)</p>
p.m.	<p>3.1 (a) Qu'est-ce que le secteur communautaire ?</p> <p>3.2 (b) Comment le secteur communautaire est-il structuré ?</p> <p>3.3 Pourquoi est-il important que le secteur communautaire participe aux instances et mécanismes de coordination ? (3 h)</p>	<p>5.2 (suite)</p> <p>5.3 Élaboration de plans d'action où seront abordées les mesures prioritaires en matière de renforcement de la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale (4 h)</p>	<p>6.1 Présentation de l'analyse de la participation du secteur communautaire aux principales parties prenantes</p> <p>6.2 Présentation et discussion des plans d'action avec les principaux intervenants (3 h)</p>

Exemple 2 : Contexte d'un secteur communautaire très développé

Session	Jour 1	Jour 2	Jour 3
a.m	<p>1.1 Ouverture, présentation, attentes</p> <p>2.3 (b) Comment les « Trois Principes » sont-ils mis en application dans notre pays ?</p> <p>2.4 Quelles sont les forces et les faiblesses des instances et mécanismes de coordination dans ce pays ? (3 h 30)</p>	<p>5.1 (b) Établissement des domaines prioritaires en matière de renforcement du secteur communautaire</p> <p>5.3 Élaboration de plans d'action où seront abordées les mesures prioritaires en matière de renforcement de la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale (3 h 30)</p>	<p>4.3 Élaboration des plans d'action où aborder les mesures prioritaires pour améliorer la participation du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale (3 h 30)</p>
p.m	<p>3.1 (a) Qu'est-ce que le secteur communautaire ?</p> <p>3.2 (b) Comment le secteur communautaire est-il structuré ?</p> <p>3.4 Quelles sont les principales caractéristiques d'une participation significative du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale ?</p> <p>3.5 Quelles sont les forces et les faiblesses de la participation actuelle du secteur communautaire aux instances et mécanismes de coordination nationale ? (3 h)</p>	<p>4.1 Évaluation du statut actuel d'une instance ou d'un mécanisme particuliers de coordination nationale</p> <p>4.2 Évaluation du statut actuel des mesures considérées comme des priorités pour améliorer la participation actuelle du secteur aux instances et mécanismes de coordination nationale (3 h 30)</p>	<p>6.2 Présentation et discussion des plans d'action avec les principaux intervenants (2 h)</p>

Notes:




 ICASO International Council of
 AIDS Service Organizations

Secrétariat International
 65 Wellesley Street E., Suite 403
 Toronto, Ontario, Canada M4Y 1G7
 t: +1 416 921 0018 f: +1 416 921 9979
 icaso@icaso.org www.icaso.org



Conception : Tall Poppy Advertising and Design | Impression : Captain Printworks